

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

***Pourquoi remettre à plus tard une discussion qu'il faudra de toute façon avoir?
Le RRASMQ déplore la mise de côté du projet de commission parlementaire
itinérante sur la santé mentale***

Montréal, le 27 février 2019 - Mardi le 26 février, les membres de la commission de la santé et des services sociaux ont dit non, à majorité (dont une majorité appartenant au gouvernement au pouvoir), au mandat d'initiative visant à mettre en place une commission parlementaire itinérante sur l'enjeu de la santé mentale. Ce projet, proposé par Mme Hélène David, était soutenu par de nombreux regroupements communautaires et groupes sociaux dont le nôtre. Le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ) déplore que nous ne puissions mener rapidement une importante et nécessaire discussion collective dont la société québécoise a besoin depuis des années.

Cette commission parlementaire aurait dû nous permettre d'aborder des enjeux criants comme l'augmentation préoccupante des diagnostics et de la prise de médication chez les jeunes, telle que dénoncée le mois dernier par près de 50 pédiatres. Elle aurait pu nous permettre d'entendre la parole des jeunes et moins jeunes qui ont reçu un diagnostic psychiatrique, comprendre ce qu'ils ont vécu en amont et en aval de ce diagnostic. En amont : des conditions de vie souvent difficiles, une pression indue au travail, une précarité totale, une très théorique conciliation travail-famille, des agressions et de l'insécurité. En aval : de la stigmatisation et des pratiques qui ne répondent pas toujours aux besoins, même si elles sont portées par des professionnel-le-s bien intentionné-e-s.

L'enjeu de la santé mentale souffre d'un désinvestissement et d'une négligence depuis de nombreuses années. Avec en arrière-plan plus de vingt années d'austérité et de laisser-faire qui ont aggravé les conditions de vie et les conditions de pratique dans le domaine de la santé et des services sociaux. Trente ans après l'adoption d'une Politique de santé mentale, il est plus que temps que le gouvernement québécois intervienne de façon globale et concertée sur cet enjeu qui ne devrait pas être la chasse gardée d'un seul ministère. L'action gouvernementale en santé mentale doit impérativement s'orienter sur les déterminants sociaux de la santé et le respect des droits humains.

Nous constatons, grâce aux innombrables témoignages de nos membres, que les déterminants sociaux de la santé ne sont ni promus ni protégés : pauvreté, mal-logement, exclusion, discrimination, violence et pression indue au travail sont le lot de nombre de Québécois et de Québécoises. Il n'existe pas suffisamment d'espaces destinés à accueillir et accompagner de façon respectueuse la diversité des souffrances et détresses vécues, qu'elles soient des vagues à l'âme, des crises de paniques ou des psychoses. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus ou répondus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ou disponibles dans les différentes régions du Québec. Et les soins en

psychiatrie, lorsqu'ils sont accessibles, sont parfois accompagnés de non-respect et de violences, (re)traumatisant les personnes déjà en détresse. En novembre dernier, nous déposons un mémoire à M.Dainiūs Puras, rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la santé physique et mentale en visite d'observation au Canada, faisant état de quelques-uns de ces dénis de droit et de l'ampleur du chantier de réflexion et d'action à mener sur ces sujets.

La commission parlementaire itinérante rejetée hier aurait pu faire la lumière sur les causes des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois peut faire davantage et mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale. Pour ce faire, il faut aller à la rencontre des personnes ayant un vécu en santé mentale, et entendre ce qu'elles ont à dire, en toute cohérence avec la primauté de la personne, principe défendu par notre Politique en santé mentale.

La ministre Danielle McCann a annoncé que se tiendra, d'ici l'été, un forum visant à réfléchir aux mesures nécessaires pour agir sur la santé mentale des jeunes. Cet exercice, bien loin de la commission parlementaire espérée, pourra sans doute amorcer une réflexion. Mais il nous faudra le poursuivre plus largement et l'élargir à toutes les générations du Québec qui vivent également des problèmes de santé mentale. D'ici là, nous répondrons présent-e-s à tout exercice démocratique visant à faire émerger les besoins, les aspirations et la soif de changement des personnes qui vivent (ou vivront un jour) un problème de santé mentale.

Contact

Anne-Marie Boucher, responsable aux communications du RRASMQ. (514) 523-7919 poste 1

Le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ) œuvre, depuis sa fondation en 1983, à l'émergence d'un mouvement d'affirmation et d'innovation sociale lié à une vision différente de la santé mentale et des personnes vivant ou ayant vécu des problèmes de santé mentale. Plus de 100 groupes communautaires y adhèrent.